

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2003732	Date d'inspection Le 10 février 2022	
Nom de l'établissement Le Club Ste Thérèse		Numéro de téléphone (506) 855-7417	
Adresse 500 rue Notre-Dame Dieppe NB E1A 5C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure.	43	10 févr. 2022	10 févr. 2022
Commentaires : Un café était placé dans une armoire du local B. L'administrateur fut avisé et a retiré le café. La lacune est maintenant conforme. L'administrateur fera un suivi sur le règlement avec les éducatrices.			
Commentaires généraux			
Le mentor de l'assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité est en mesure d'observer une planification délibérément planifiée, l'opportunité de faire de l'activité physique et la sortie à l'extérieur. Le mentor en assurance de la qualité fait un rappel que si des produits chimiques ou des produits nettoyants se retrouvent dans le bureau, le bureau doit être fermé à clé. Dans le but de la préparation d'une activité la crème à raser était dans le bureau. La responsable confirme que le bureau est verrouillé et que les enfants n'y ont pas accès. Aucun produit nettoyant ou toxique n'a été retrouvé dans les aires de jeux. Le ratio était respecté lors de l'inspection.			

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 février 2022

Date

original signé par
Francine Raymond-Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2022

Date